

Paris, France | AFP | 19/05/2020 14:42 UTC+2

Le gouvernement et le comité olympique français ont lancé mardi une campagne de dons pour aider les associations sportives à affronter les impacts de la crise sanitaire, qui les a mis à l'arrêt depuis la mi-mars.

Cette plateforme, associée à la Fondation du sport français, permettra aux dons d'être déductibles des impôts pour les personnes physiques et les entreprises. Chacun pourra donner au club amateur de son choix, si ce dernier est inscrit à l'opération, mais un prélèvement de 10% sera redistribué aux associations les plus en difficultés, "sur la base de critères objectifs", écrivent le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), le Comité paralympique et sportif français (CPSF) et le ministère des Sports dans un communiqué.

"Les clubs sportifs sont très impactés par la crise sanitaire actuelle et les conditions dans lesquelles la reprise pourra s'opérer", ajoutent les initiateurs de l'opération.

Environ 360.000 associations sportives, qui accueillent 16 millions de licenciés, sont recensées en France. Leur taille est très variable et certains budgets ne dépassent pas quelques dizaines de milliers d'euros par an. Depuis les premiers jours du confinement, elles ont dû renoncer à toute activité et la plupart d'entre elles ont dû annuler des événements, comme des tournois et fêtes de fin de saison, synonymes de rentrées de trésorerie. Les clubs amateurs s'inquiètent également de la prochaine rentrée, craignant moins d'inscriptions, et donc moins de cotisations, à cause des difficultés économiques et des conditions sanitaires. Ils craignent aussi de perdre des subventions des collectivités et des partenaires privés.

Citée dans le communiqué, la ministre des Sports, Roxana Maracineanu, rappelle que "le gouvernement a veillé à ouvrir tous ses dispositifs de soutien aux associations (chômage partiel, fonds de solidarité, report ou exonération de charges, etc...)" et "travaille avec tous les acteurs du sport à un plan de relance. Mais les associations ont aussi besoin de la mobilisation de chacun".

L'opération est ouverte à "l'ensemble des clubs sportifs constitués sous la forme d'association affiliée à une fédération agréée", "de même que les centres de formation agréés des clubs professionnels, quelle que soit leur structure de rattachement", précisent le comité olympique et le ministère.

Copyright © Agence France-Presse. Tous droits réservés. Les documents mentionnés sont la propriété de l'AFP et/ou de ses partenaires. AFP et le logo AFP sont des marques déposées de l'Agence France-Presse.